

NOTE D'INFORMATION

En application de la note circulaire N°002-2020/CB/C, **RELATIVE AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS DES CLIENTS DES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS AU CONTROLE DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA**, Orabank Burkina informe son aimable clientèle de l'existence d'un dispositif interne de traitement des réclamations. A cet effet, le Département Qualité de Service reste à votre entière disposition pour :

- ✦ Recueillir vos plaintes et réclamations déposées dans les agences ou au service courrier de la Direction Générale d'Orabank Burkina
- ✦ Traiter vos réclamations au plus tard dans les 30 jours après le dépôt.

Contacts : 00 (226) 71 20 21 21 / reclamationsburkinafaso@orabank.net

La Direction Générale

